

CTL du 25 avril 2016

COMPTE - RENDU

Il s'agissait d'une seconde convocation, dans la mesure où les organisations syndicales avaient voté contre sur la majorité du projet de restructuration du réseau. Les représentants de Solidaires Finances avaient boycotté cette réunion, mais **FO DGFIP** et la CGT y ont participé, le quorum était donc atteint.

Il n'y a eu aucune déclaration liminaire.

L'ordre du jour était donc plutôt succinct avec uniquement :

- 1 – l'adaptation des structures et du réseau pour la DDFIP 09
- 2 – Questions diverses.

1 – Des éléments complémentaires ont été apportés par Le Directeur M. MATTOY :

Les opérations dites « visibles » ont été soumises au Comité de Pilotage de la Direction Générale :

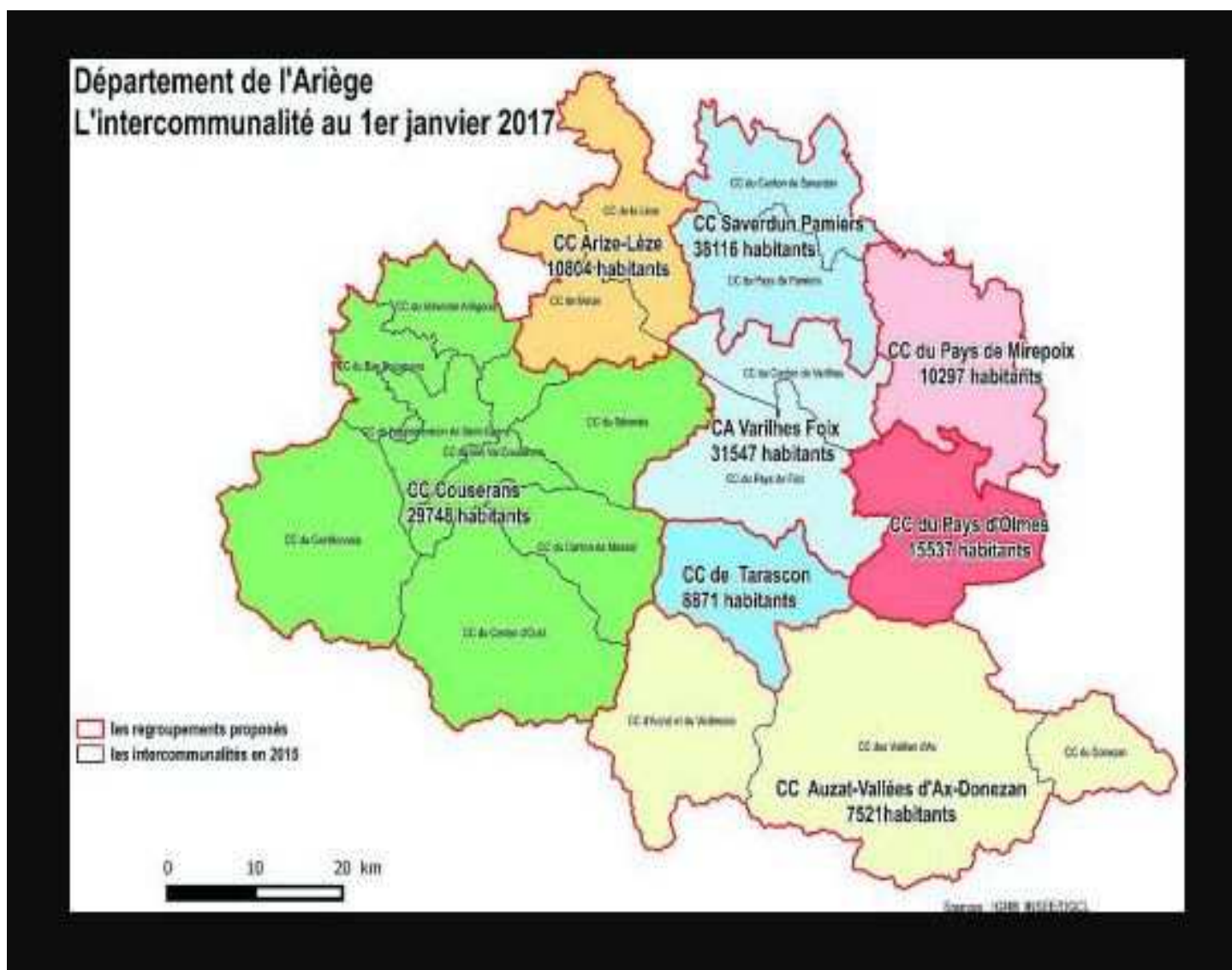
Le projet de calendrier de la mise en œuvre de ces restructurations est le suivant :

- Au 1er janvier 2017 :
 - Transfert du secteur impôts de la Trésorerie de Castillon au CFP de St – Girons
 - – Transfert des secteurs impôts et SPL de la Trésorerie de Vicdessos à la Trésorerie de Tarascon
 - – Transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie d'Oust au CFP de Saint Girons
 - – Transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Varilhes au CFP de Pamiers
- Au 1^{er} juillet 2017 :
 - – Transfert du secteur SPL de la Trésorerie de Castillon au CFP de Saint – Girons

./..

- Les projets pour 2018 concernent les Trésoreries de Le Mas d'Azil et Luzenac, sachant que pour cette dernière, le Président de la communauté de communes continue à s'opposer fermement à tout regroupement.

Les représentants de **FO DGFIP** qui avaient pris connaissance de la mise en place du Schéma Départemental de Coopération intercommunale (SDCI) par voie de presse, ont demandé si la carte présentée était fiable. Le Directeur a répondu par l'affirmative (depuis ce CTL nous avons eu connaissance de l'arrêté préfectoral qui confirme ces données). *Vous trouverez ci-après le probable visage de l'intercommunalité en Ariège au 1^{er} janvier 2017.*



Cette question n'était pas anodine dans la mesure où la Prédécédente Direction départementale souhaitait calquer le réseau des Trésoreries sur les communautés de communes existantes. M. MATTOY nous a répondu que ce n'était plus d'actualité. La sous-direction de la Gestion du Budget et de l'Immobilier (SPIB) a confirmé qu'il n'y avait plus d'adéquation entre l'implantation des Trésoreries et les Communautés de communes. Nous en avons pris acte pour l'avenir...

Ensuite, concernant le redéploiement des emplois de deux cadres A dans le département, le Directeur a confirmé qu'il ferait son possible pour les conserver, mais si la Direction Générale le refusait, il ne pourrait que s'y conformer. Pour cette question aussi, nous en prenons acte.

Lors du vote, les représentants des organisations syndicales présentes ont voté **contre** à l'unanimité.

2 – Dans le cadre des questions diverses, les représentants de **FO DGFIP** ont demandé si le transfert de l'enregistrement au SPF était bien reporté compte tenu des problèmes de l'application FIDJI. Le Directeur a répondu que la date prévisible de ce transfert était fixée au mois de novembre 2016.

Ensuite, **FO DGFIP** a soulevé le problème de la remontée des eaux usées au CFP de Saint -Girons déjà évoqué au CHSCT. La réponse donnée, à savoir la présence d'essuies mains dans les canalisations des toilettes, ne nous a pas satisfaite. Nous lui avons indiqué qu'il y a un problème de pente insuffisante et des canalisations non adaptées, suite à la restructuration des services.

Le problème récurrent des infiltrations à Saverdun a été évoqué par une autre organisation syndicale, un courrier sera une nouvelle fois adressé aux élus.

Enfin, concernant le changement de la porte de la Trésorerie de LAVELANET (*plus de 2 mois après l'effraction...*) le Directeur a annoncé que cette dépense serait prise en charge par la DDFIP, une demande de participation sera effectuée auprès de la mairie de Lavelanet.



Hélène ESQUIROL

Jean – Paul BERTRAND

Représentante titulaire **FO DGFIP**

Représentant titulaire **FO DGFIP**

✂-----

 SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES	BULLETIN D'ADHESION
	NOM : -----PRENOM : -----
	GRADE : -----
	AFFECTATION : -----
 SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES Section de l'ARIEGE	déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE de la DGFIP
	Fait à----- le-----
	(signature)
➔ 66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu	